



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 20

Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 15/09/2025

Date d'affichage : 16/09/2025

**de la commune de COGOLIN  
Séance du lundi 22 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT maire**,

**PRESENTS :**

Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD – Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER - Francis LAPRADE – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY - Pierre NOURRY – Christiane COLOMBO – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN -

**POUVOIRS :**

|                        |   |                       |
|------------------------|---|-----------------------|
| Erwan DE KERSAINTGILLY | à | Christiane LARDAT     |
| René LE VIAVANT        | à | Audrey TROIN          |
| Michaël RIGAUD         | à | Mireille ESCARRAT     |
| Kathia PIETTE          | à | Isabelle FARNET-RISSO |
| Philippe CHILARD       | à | Patrick HERMIER       |
| Julie LEPLAIDEUR       | à | Geoffrey PECAUD       |

**ABSENTS :**

Liliane LOURADOUR – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL – Jean-François BERNIGUET –

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

Suite à la réunion du Syndicat des Communes du Littoral Varois, en date du 23 juin 2025 à Saint-Raphaël, en présence des représentants des professionnels de la pêche, Monsieur le Président dudit syndicat a sollicité les maires, représentants des communes littorales, afin de manifester leur plein soutien aux revendications portées collectivement par les pêcheurs professionnels de Méditerranée.

**N° 2025/09/22-07**

**SOUTIEN DES COMMUNES LITTORALES AUX REVENDICATIONS DES PECHEURS PROFESSIONNELS DE MEDITERRANEE**

N° 2025/09/22-07

## **SOUTIEN DES COMMUNES LITTORALES AUX REVENDICATIONS DES PECHEURS PROFESSIONNELS DE MEDITERRANEE**

Ces derniers, engagés au quotidien dans une pêche durable, locale et respectueuse de la ressource, alertent sur la gravité de la situation actuelle, marquée par :

- une accumulation de contraintes réglementaires disproportionnées ;
- un cadre administratif inadapté aux petites structures artisanales ;
- une perte continue d'accès aux zones de pêche ;
- et une absence de concertation réelle dans les décisions publiques ;

La petite pêche artisanale, qui représente près de 90 % des navires en Méditerranée, est un bien commun : écologique, économique, culturel et humain. Sa disparition serait un appauvrissement majeur pour nos territoires.

Les pêcheurs professionnels de Méditerranée demandent :

1. Un moratoire immédiat sur l'obligation de géolocalisation (VMS) pour les navires de moins de 12 mètres,
2. Une refonte des quotas de pêche, tenant compte des spécificités méditerranéennes,
3. Une simplification des obligations administratives et des dispositifs déclaratifs,
4. Une adaptation des règles de traçabilité pour permettre la vente directe aux restaurateurs,
5. Une concertation obligatoire avant toute nouvelle restriction spatiale d'accès à la ressource,
6. Des contrôles mieux ciblés, proportionnés et respectueux des professionnels en règle,
7. Une régulation renforcée de la pêche de loisir et du braconnage.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien en ces termes :

En tant que maires de communes littorales, nous soutenons fermement ces demandes.

Parce que la petite pêche artisanale est vitale pour nos ports, nos traditions, nos marchés, nos restaurants et notre souveraineté alimentaire,

Parce que les professionnels de la mer doivent être reconnus comme des gestionnaires responsables et non comme des suspects permanents,

Parce que la Méditerranée doit rester un espace de vie, pas un simple espace réglementaire.

N° 2025/09/22-07

**SOUTIEN DES COMMUNES LITTORALES AUX REVENDICATIONS DES PECHEURS PROFESSIONNELS  
DE MEDITERRANEE**

Nous demandons à l'État d'engager sans délai un plan de sauvegarde de la petite pêche artisanale, fondé sur la concertation avec les acteurs de terrain, les Prud'homies, les organisations professionnelles et les collectivités.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

**AFFIRME** le soutien de la commune de Cogolin aux revendications portées collectivement par les pêcheurs professionnels de Méditerranée,

**ACCEPTE DE PARTICIPER** aux concertations et aux travaux à venir pour élaborer un plan de sauvegarde de la petite pêche artisanale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 18 POUR - 8 CONTRE** (Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).